

* * Au sujet d'une mesure administrative, par laquelle il est interdit aux Sœurs de Charité d'accepter un legs important pour les orphelins ou les pauvres de la Guerche, France, un journaliste impartial écrit : « Qu'est-ce que les malheureux de la Guerche ont fait à la République, pour qu'on leur refuse les secours qui devaient leur être distribués par les Petites Sœurs des pauvres ; je ne sais si c'est encore de la laïcisation, cela, mais je sais bien que c'est de la cruauté, -- et probablement aussi de la bêtise. »

Cruauté et bêtise marchent souvent ensemble dans les œuvres dues à l'inspiration sectaire.

* * Extrait du discours prononcé à Chartres à la distribution des prix des frères des Ecoles chrétiennes par Mgr Lagrange :

« Nous ne sommes que l'enseignement libre, l'enseignement populaire, l'enseignement des Frères des Ecoles chrétiennes.

L'enseignement libre : grâce à Dieu, malgré les mutilations qu'elle a subies, la liberté de l'enseignement est écrite dans nos lois, et nous en usons. Citoyens libres, nous usons d'un droit, inaliénable d'ailleurs, et formellement reconnu par la loi. Inaliénable : c'est le droit sacré de l'enfance et de la jeunesse ; et la foi française le proclame elle-même. Eh bien ! ce droit nous nous en emparons, et nous n'admettons par qu'on incrimine en cela notre patriotisme. Est-on factieux, est-on en révolte contre la loi, parce qu'on use d'un droit reconnu par la loi ? Au contraire, on lui rend hommage.

Et, en définitive, quel est ce droit, sinon le droit au dévouement ? L'enseignement, Messieurs, est un dévouement. Ce n'est pas un vulgaire métier. Quiconque n'a pas au cœur l'amour sacré de l'enfance et de la jeunesse, qu'il se retire, il n'est pas fait pour ces fonctions. Et c'est parce que nous nous sentons, nous, cette flamme au cœur, parce que nous aimons vos enfants, c'est pour cela que nous nous sommes faits leurs instituteurs et que nous leur ouvrons des écoles. »

AUX PRIERES

L. U. Fontaine, l'Assomption.

VIN DE MESSE

Fabriqué par les RR. PP. Trappistes d'Oka.

Les RR. PP. Trappistes d'Oka ont déposé chez

M. ALBERT GAUTHIER, 1677 rue Notre-Dame,

leur vin de messe. M. Gauthier en est le seul dépositaire.

ARBOUR & LAPERLE, Imprimeurs, 191 et 193, rue St-Urbain, Montréal,